

DEPARTEMENT
MARNE

CANTON
EPERNAY 1

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 051-215101114-20230713-202344-AI



Commune de CHAMPILLON

Arrêté du Maire
N°2023-44

**ARRETE PORTANT NOMINATION EN QUALITE DE STAGIAIRE
DE MADAME MAGDALENA EGO,
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
A RAISON DE 20H00 HEBDOMADAIRES**

Le Maire de la Commune de CHAMPILLON,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération créant un emploi d'adjoint technique territorial à raison de 20 H 00 hebdomadaires,
- Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Marne,
- Vu le certificat médical attestant l'aptitude physique à l'emploi,
- Considérant les services antérieurs effectués par Madame Magdalena EGO en qualité d'agent non titulaire de droit public (services détaillés dans l'attestation jointe au présent arrêté),
- Considérant que Madame Magdalena EGO a satisfait aux conditions de recrutement fixées par le décret susvisé,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Magdalena EGO, née le 05/02/1990, est nommée **adjoint technique territorial stagiaire**, à temps non complet à raison de **20 H 00 hebdomadaires**, à compter du 14/08/2023, pour **une durée d'un an**.

Article 2 : Madame Magdalena EGO est classée à l'échelon 02, et perçoit une rémunération calculée sur la base de 20/35ème de l'Indice Brut : 368, Indice Nouveau Majoré : 362, avec un reliquat d'ancienneté de 6 mois 26 jours. L'agent conserve, à titre personnel, le bénéfice de son indice de traitement antérieur, IB : 368, IM : 362.

Article 3 : Au cours de la période de stage, Madame Magdalena EGO **est astreinte à suivre une formation d'intégration** dans les conditions prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Article 4 : Madame Magdalena EGO est soumise :

- au Régime Spécial de Sécurité Sociale et est affiliée à la C.N.R.A.C.L., si sa durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 28 heures ;
- au Régime Général de Sécurité Sociale et est affiliée à l'IRCANTEC, si sa durée hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures.

Article 5 : Avant le terme normal, il peut être mis fin au stage de Madame Magdalena EGO :

- en cas d'insuffisance professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie,

- en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline,

Dans les deux cas, la fin de stage a lieu sans préavis ni indemnité de licenciement et après communication du dossier à l'Agent.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au Représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressée.

Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- à Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Notifié à l'intéressée le :

Signature de l'Agent :

13-07-23



Fait à CHAMPILLON, le 13/07/2023

Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN



Transmis au Représentant de l'Etat le :

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 051-215101114-20230713-202344-AI

